

Un laïque au Parlement

Henri Caillavet ou la modernité du Radicalisme (1)

Ce n'est pas par coquetterie de style ou même dans un souci de manier paradoxe que j'ai choisi de transformer le sujet qui m'était imparti : « La tradition radicale socialiste chez Henri Caillavet » et de traiter : « Henri Caillavet ou la modernité du Radicalisme ». Il m'a semblé qu'il fallait d'emblée marquer l'inlassable volonté de rupture – et pas seulement la filiation – qui caractérise ce parlementaire hors du commun, cet « esprit libre », selon le titre qu'il a choisi en 2007 pour sa biographie, qui est en même temps son testament politique. Bien évidemment cette attitude n'exclut pas chez lui une fidélité à une triple tradition : le Radicalisme, qu'il choisit dès son premier engagement en politique, à la Libération, et auquel il restera continûment fidèle, alors que ce parti est passé de mode ; une certaine conception du parlementarisme, que la Constitution de la Ve République met à mal, mais qu'il s'attachera à faire vivre malgré tout, au Sénat, à force d'initiatives législatives ; celle, enfin, de la Maçonnerie, qu'il a puisée dès son adolescence auprès de son père et qui l'accompagnera jusqu'au dernier jour. Mais ces traditions sont sans cesse revisitées, si nécessaire réinterprétées, et toujours assumée par un homme **à l'écoute du vivant, qu'il s'agisse du corps humain ou de la société qui l'entoure**. Ce faisant, il redonne sens aussi bien au Radicalisme qu'au rôle que devrait avoir le Parlement dans une démocratie moderne.

Voilà ce que je voudrais montrer dans le peu de temps qui m'est accordé pour parler d'une vie exceptionnellement riche. Qu'on me pardonne le schématisme des quelques notations, qui vont suivre, la pauvreté même de cet hommage, eu égard à la personnalité d'Henri Caillavet. J'y mettrai en peu de moi-même, mais moins que je ne l'aurais voulu, dans la mesure où je l'ai croisé plutôt que véritablement connu, au moins dans les premiers temps. Au Sénat, d'abord. J'y arrive fin 1980, il le quitte en septembre 1983, après avoir été battu aux élections, dans son département du Lot-et-Garonne. Je suis, à ce moment-là, dirigeant du PS et membre du groupe socialiste, alors qu'il siège à la Gauche démocratique, où se retrouvent les Radicaux, nombreux encore. Sa réputation de parlementaire fait qu'on le distingue aisément ; et bien vite, je le remarque ; mais mon inexpérience, ainsi que la nouveauté et la technicité des sujets de société qu'il aborde, ne me donnent pas l'occasion de le retrouver sur un dossier précis. Beaucoup plus tard, en 1998, je romprai avec le PS et j'adhérerai avec bonheur au groupe du RDSE (Rassemblement Démocratique et Social Européen), le modeste héritier de la Gauche démocratique. Et je constaterai que la figure d'Henri Caillavet continue à y être présente grâce au président Jacques Pelletier. Dans la foulée, j'adhérerai au Parti radical de gauche, dont il a été l'un des créateurs avec Robert Fabre, dans les années 1970, sous le nom de MRG (Mouvement des Radicaux de Gauche) ; mais au moment où j'y entre, il ne fréquente plus guère le PRG, étant donné qu'on ne le lui demande pas. En fait, c'est à la loge République du Grand Orient, dont il a été l'un des fondateurs avec Patrick Kessel, que j'aurai l'occasion de le rencontrer le plus souvent, malgré son grand âge, et de l'écouter, il n'y a pas si longtemps encore, avec une admiration toujours renouvelée pour son brio et sa force de conviction. Mais je laisse bien sûr à Patrick Kessel le soin d'évoquer ce compagnonnage. Il le fera tellement mieux que moi. Et je reviens à mon sujet : « Henri Caillavet ou la modernité du Radicalisme », mais par un détour, celui de la philosophie.

Je crois en effet que, lorsque l'on aborde l'un des grands personnages de la République, il convient de prendre de la hauteur. Il faut d'entrée de jeu préciser l'axe autour duquel s'organise une vie, la règle morale qui en est le fondement, au lieu d'en venir tout de suite aux péripéties d'une carrière, fût-elle bien remplie. Et pour cela, j'emprunterai au philosophe Alain, figure centrale de la pensée radicale, dans les années 1920-1930, ces deux courts extraits : « **Penser, c'est dire non**, nous dit-il. Remarquez que le signe du oui est d'un homme qui s'endort ; au contraire le réveil secoue la tête et dit non. Non à quoi ? Au monde, au tyran, au prêcheur ? Ce n'est que l'apparence. En tous ces cas-là c'est à elle-même que la pensée dit non. Elle rompt l'heureux acquiescement. Elle se sépare d'elle-même ». Or, comme le philosophe Alain et comme Descartes, le militant Henri Caillaudet pratique le doute méthodique à l'encontre des croyances, et a fortiori des dogmes, qu'ils soient d'origine religieuse ou politique. Il met à distance l'objet de son engagement, y compris le Radicalisme. Il pratique au quotidien ce précepte, comme il l'explique dans ses écrits, notamment le plus abouti, *Un esprit libre* : « Croire est agréable, dit encore Alain. C'est une ivresse dont il faut se priver. Ou alors dites adieu à la liberté, à la justice, à la paix. Il est naturel de croire que la République nous donnera tous les biens ; ou, si la République ne peut, on veut croire que Coopération, Socialisme, Communisme, ou quelque autre constitution nous permettra quelque jour de nous fier au jugement d'autrui, enfin de dormir les yeux ouverts comme font les bêtes. Mais non. **La fonction de penser ne se délègue point. Dès que la tête humaine reprend son antique mouvement de haut en bas, pour dire oui, aussitôt les rois reviennent** ». Toute la philosophie d'Henri Caillaudet est dans ces quelques phrases... Une fois - et une fois seulement - ce cadre posé, il est possible d'entrer dans un exposé plus classique, car nous savons l'essentiel : c'est d'un homme libre que nous allons parler ; **ou, plus exactement, d'un homme libre jusqu'à en être dérangeant...**

A la base, il y a l'école républicaine : « J'étais à l'école laïque, nous dit-il. Papa était d'ailleurs président des Amicales laïques. Il était vénérable de la loge d'Agen, et maman était rationaliste et déjà suffragette. » Un milieu prédestiné donc ; des parents aisés - marchands drapiers, mais gros travailleurs, et qui ne transigeaient pas avec la probité et l'honneur ; une bourgeoisie provinciale éclairée, fidèle à l'héritage des Lumières et de la Révolution française. Le père a connu Anatole France, alors bibliothécaire au Sénat. Le jeune Henri baigne dans une atmosphère progressiste et confiante dans l'avenir. Dans les années 1920, il a à peine une dizaine d'années, quand son père, notable de province, reçoit à sa table, à plusieurs reprises, le Maréchal Joffre et Clemenceau, qui est alors président de la Fédération nationale de la Libre Pensée. Ce dernier tout particulièrement l'impressionne. Il est à la fois le « Père la Victoire » et l'une des grandes figures du Parti radical. Plus tard, au moment du Front populaire, il accompagne son père qui rencontre le ministre radical, Jean Zay : « Son destin a été tragique et je l'ai vu avec mon père deux fois, nous dit-il. À Paris, il était au gouvernement, il m'avait beaucoup séduit. C'était d'ailleurs un homme d'assez haute taille, un langage pas précieux mais précis, certainement un esprit généreux, je ne me permets pas de porter un jugement après ces deux entretiens auxquels surtout mon père avait participé ». Et il poursuit : « Il était fondamentalement tolérant. Jean Zay était un homme d'une grande étendue intellectuelle. J'étais étudiant, je participais à des débats. Les propositions qu'il faisait pour l'Education nationale et qui nous avaient réjouis, parce qu'il laissait beaucoup de chance à l'initiative, (...) étaient un projet de liberté qui déconcertait quelque peu l'université, qui était malgré tout une féodalité bloquée. Jean Zay mettait beaucoup d'air dans cette citadelle ». Puis, avant d'évoquer sa fin tragique, il tient à réaffirmer : « C'était un homme qui était

certainement d'une grande culture, et qui était, je le répète par ce qu'on ne l'a pas accepté, un homme courageux. » En revanche, il n'apprécie guère Léon Blum, à qui il reproche sa politique de non-intervention en Espagne. Il a ce jugement sans appel : « Grand esprit, grand juriste, très raffiné, subtil. Je pense qu'il n'était pas fait pour être un leader ». Mais il ajoute : « C'était un penseur », faisant allusion à son ouvrage *Le Mariage*, dans lequel le futur dirigeant socialiste prend une position qui fit scandale : il prône une forme d'émancipation sexuelle pour les femmes. La mère d'Henri Caillavet fait grand cas de ce livre- manifeste, tout en étant « vertueuse » et fidèle à son mari, tient à préciser le fils. Cette notation et cette référence n'ont rien d'anodin : elles préfigurent les engagements futurs du parlementaire sur des sujets jusque-là tabous : le droit à l'avortement, la lutte contre les discriminations qui frappent les homosexuels, la reconnaissance de la transsexualité.

Faisons le point. A la veille de la déclaration de guerre l'univers intellectuel d'Henri Caillavet est déjà formé à partir d'une pluralité d'influences qui en font une personnalité très en avance sur son temps. En effet, il y a en lui la tradition du Radicalisme, dans lequel il baigne, celui du Sud-ouest, bon enfant et un rien libertaire ; mais l'imprègnent aussi l'athéisme paisible de son père, le rationalisme et le féminisme de sa mère ; et, donnant cohérence à tous ces matériaux, une rigueur morale, inspirée de Kant. Précisons ce point capital : même si le nom n'apparaît pas dans *Un esprit libre*, l'on y devine enfin l'empreinte du philosophe Jean-Marie Guyau, dont l'ouvrage *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, paru en 1885, a fortement marqué la pensée Radicale et les débuts de la IIIe République. Henri Caillavet a alors 25 ans. Il a achevé ses études de Droit, comme l'a souhaité son père. Il s'apprête à entrer dans la vie active, à l'issue d'une jeunesse heureuse, mais d'où toute facilité a été bannie, selon les préceptes familiaux. C'est alors que survient l'épreuve de vérité : la guerre, puis la débâcle.

Officier d'artillerie, il est hospitalisé pendant sept semaines à la suite d'un grave accident. Revenu à Tarbes, il est inquiété, puis arrêté en raison de son engagement maçonnique, mais il échappe à la déportation, et, inscrit au barreau, il défie le régime de Vichy. Puis, il décide de partir avec son frère au Maroc pour s'engager « dans les armées du général De Gaulle ». Mais sa sœur vient de mourir tragiquement et, devant la détresse de ses parents, il renonce à quitter la France : « C'est comme ça, nous dit-il, qu'avec le professeur Hauriou, dès novembre 1940, je rejoins la Résistance. » Son attitude y sera exemplaire au sein du réseau Combat.

À la Libération, toujours avocat— ce sera sa profession, il prend sa carte au Parti radical- socialiste et se présente à la députation dans son département du Lot-et-Garonne, sous l'étiquette du RGR (Rassemblement des gauches républicaines), qui regroupe des candidats Radicaux et de centre gauche. Il est élu en devançant le candidat socialiste. Il a 32 ans. Il siègera au Palais Bourbon de 1946 à 1958, où il sera emporté par la vague gaulliste. Au même moment, François Mitterrand s'engage, lui aussi, en politique, au sein de l'UDSR (Union démocratique et socialiste de la Résistance). À partir de là, leurs destins vont se croiser souvent, même si Henri Caillavet, fidèle au Parti radical, sera toujours plus proche de Pierre Mendès France, son modèle en politique. Le jeune parlementaire du Lot-et-Garonne s'identifie donc par son premier parcours avec la IVe République. Et très vite il se fait un nom au Palais Bourbon, où il devient l'un des proches - on a même dit le secrétaire particulier, ce qui est inexact - d'Édouard Herriot, le « Pape » du Radicalisme. Mais il entend voler de ses propres ailes et il ne partage pas toutes les options de son Mentor, ni celles du général De Gaulle, ni celles du « Tripartisme », cette coalition de formations politiques— Parti communiste, SFIO, et MRP, qui s'attelle à la reconstruction de la France, en rejetant les Radicaux dans la minorité, pour la

première fois depuis 1924 et pas pour longtemps d'ailleurs. Ainsi, il renâcle devant la vague de nationalisations, qui touche tous les grands secteurs économiques. Il s'inquiète du risque de « fonctionnarisation » de la société. Lors de sa deuxième candidature, en 1951, il critique, dans sa profession de foi, l'aggravation de la fiscalité que les nationalisations ont entraînée. Et il a cette formule dans *Un esprit libre* : « En un mot, je suis resté un libéral. ». Et, comme son intervieweur, Paul Marcus, s'étonne, il explique : « Pour moi un libéral, et je le suis à partir de 1946-1947, c'est un homme qui prend des initiatives. C'est l'individu qui prime sur le bureau. C'est la personne qui l'emporte sur le collectif, parce que c'est l'homme, et l'homme seul, qui donne l'impulsion. Une collectivité est lourde, massive et il est difficile de la mettre en œuvre. Tandis que le libéral, c'est celui qui s'engage audacieusement. À ce titre, le libéral participe au progrès. Pour moi, ceci est le libéralisme. » Qu'on ne s'y trompe pas pourtant, il n'est pas l'allié des possédants. Il ne milite pas pour la loi du profit maximum ou du laisser-faire. Il est, conformément à la tradition radical-socialiste, attaché à la notion de service public. Il soutient le syndicalisme. Mais il reste indéfectiblement convaincu que dans le domaine économique rien ne saurait remplacer l'initiative individuelle. Il ne cesse de manifester sa préférence pour un savant dosage entre libéralisme économique et intervention régulatrice de l'État. Une position alors très minoritaire, compte tenu des circonstances. Nous sommes là au plus profond de la pensée politique d'Henri Caillavet et à la racine de son choix en faveur du Radicalisme. Cette conception du primat de l'individu trouve son prolongement dans la fonction parlementaire : la mission de représentation que lui a confiée le peuple, il doit l'exercer, pense-t-il, en toute souveraineté ; aucune considération, aucun appareil politique ne peuvent l'aliéner, quand il s'agit pour lui de voter en son âme et conscience. Questionné sur les raisons de sa fidélité au Parti radical, il a cette réponse : « C'est un parti fondateur de la République qui m'a toujours séduit parce qu'il respecte l'individu, c'est-à-dire qu'il admet la liberté de vote. » Beaucoup de choses sont dites en peu de mots... Bref, méfiant envers toute forme de collectif qui risque de verser dans le collectivisme, il est aussi un parlementaire viscéralement attaché à sa liberté d'appréciation dans l'hémicycle. Là encore, nous sommes dans le droit fil de la philosophie d'Alain, qui nous enseigne que le citoyen doit se défier des pouvoirs, de tous les pouvoirs, sans exception. C'est le prix à payer pour que vive la démocratie.

Le corollaire de cette position, c'est la défense des libertés individuelles, dont il se fait le héraut, et parfois là où on ne l'attend pas. Car, indocile dans ses votes, il est surprenant aussi dans le choix des combats qu'il va mener. Ainsi, dès 1947, il dépose une proposition de loi autorisant l'avortement. Dans la France conservatrice et catholique de l'après-guerre, essentiellement préoccupée par les problèmes économiques, la démarche choque. Comme souvent par la suite, c'est son expérience professionnelle qui le conduit à cette initiative législative : « Quand je dépose le texte, c'est à la suite d'un événement que j'ai connu comme avocat. Une jeune femme est livrée à une faiseuse d'anges, crise de septicémie, elle meurt, elle a 18 ans. » Il faut s'attarder sur ce geste fondateur du jeune député, car sa motivation va au-delà du problème de santé publique, que règlera courageusement Simone Veil, quelque 30 ans plus tard. En effet il explique : « Moi je suis marié. Dans ma famille il y a des médecins, j'ai trois enfants. Si j'en attendais un quatrième, ma femme pourrait se faire avorter dans des conditions optimales. Je trouve cela tellement injuste et je me dis : il n'est pas pensable qu'on ne puisse pas être maître de son corps, *a fortiori* du fruit que l'on porte, et si l'on ne veut que le montant de pas porter ce fruit, on a le droit de le rejeter, on n'est pas obligée d'être mère. Et la liberté d'une femme se situe précisément au fait même de son sexe. Pourquoi serait-elle

fertile et fertilisée si elle veut avoir des jouissances, mais ne veut pas connaître le prix de cette jouissance ? » Et il conclut : « Donc j'ai déposé le texte sur la sur l'avortement, qui a fait scandale— dans son département il a été traité d'« avorteur ». Même le président Herriot a eu l'affection de me dire. « Mais, Henri Caillavet, vous êtes actuellement en train de saccager votre avenir. La France n'acceptera pas(...) ». Il avait sans doute tort et moi j'avais raison et je me suis battu. Bien évidemment ce texte n'a pas été voté, mais j'avais le sentiment que je défendais un texte de liberté. »

Près de 30 ans plus tard, en novembre 1974, devenu sénateur, il apportera son plein soutien à Simone Veil, qui défend, en tant que ministre de la Santé, son projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse. Il rappelle au passage: « Voilà quelques années, j'avais déposé un texte plus libéral que le vôtre », ce qui est exact. Sa position, lors de ce débat, s'inspire de l'audace intellectuelle du jeune Léon Blum, mais elle s'appuie aussi sur l'audace politique qu'il doit à sa conception de la démocratie parlementaire. Relisons quelques extraits puisés au journal officiel. D'abord l'argumentation juridique : « Madame le ministre, mes chers collègues, les lois civiles les lois pénales doivent toujours traduire une permanence éthique, à défaut de quoi la société des hommes est vouée à une rapide destruction— c'est pourquoi nous parlons de civilisations mortes !

Mais les lois civiles, les lois pénales, pour être justes, doivent également interpréter la modernité des mœurs. Or, votre texte prend enfin en compte cette évolution— il est libéral. Il laisse à la femme la liberté de juger de son état de détresse et, partant, de demander l'interruption de sa grossesse. Pour moi, c'est cette appréciation par la femme seule de cette notion de détresse qui me paraît être le point majeur, le point cardinal de votre réforme. » Puis, il change de registre. Et, dans la mesure où nombre d'orateurs droite se sont référés aux encycliques des papes pour refuser leur vote, il conclut son intervention en se portant au niveau du débat de civilisation, au niveau philosophique : « D'aucuns, ici, ont dit qu'ils étaient catholiques. Je n'ai pas reçu le baptême ; je suis un libre penseur. Il n'y a sans doute pas de finalité à ma vie, comme il n'y en a pas à l'univers. Mais je me souviens d'un langage fervent et profond et je le fais mien : l'homme est une prison, l'homme est un prisonnier. Par la science, il peut agrandir sa prison ; par la beauté, par l'art, il peut lui donner une dimension nouvelle. Seulement par l'amour, il peut la fracturer. Puissent les enfants des hommes être les fruits et l'expression de leur amour ! » (*Applaudissements sur tous les bancs de la gauche*). Quand l'art oratoire atteint une telle profondeur, quand s'y exprime un tel humanisme, alors la démocratie parlementaire est à son point de perfection. Un Henri Caillavet dialoguant avec une Simone Veil sur un sujet de société aussi fondamental, c'est un moment unique de l'histoire de notre République ! Je me suis attardé volontairement sur cette étape, de son combat en faveur de la maîtrise par les femmes de leur propre sexualité, et de l'extension des libertés individuelles que représente l'abolition de la loi de 1920. Dans le même état d'esprit, il m'aurait fallu montrer comment il fait voter au Sénat, en 1978, une proposition de loi, qui visait à abroger les deux alinéas par lequel le code pénal punissait plus sévèrement les homosexuels dans des cas d' « attentat à la pudeur » ou qui stigmatisait tout « acte contre- nature avec un individu de même sexe ». Le premier de ces alinéas sera adopté sous le gouvernement de Raymond Barre. Mais le second, qui dépénalise l'homosexualité, se heurte à l'hostilité de la majorité de droite. Il faudra attendre l'élection de François Mitterrand, pour qu'une proposition de loi du député socialiste Raymond Forni, soutenue par Robert Badinter, Garde des sceaux, fasse aboutir le combat d'Henri Caillavet. J'aurais dû raconter, enfin, le vote unanime, en 1976, au Sénat, puis à l'Assemblée nationale, de sa proposition de loi « tendant à permettre les prélèvements d'organes dès la constatation du décès ». Faute de temps, et parce que

ce sujet sera traité par Jean-François Marchi, qui doit intervenir sur *Les questions de Bioéthique*, je me contente d'évoquer, ici, ce que l'on a appelé la Loi Caillavet. Une avancée considérable, et pas seulement dans sa dimension médicale, mais là encore sur le plan d'une philosophie humaniste, d'inspiration Radicale. Cette rapide énumération montre la hardiesse politique et le travail inlassable du parlementaire durant sa deuxième étape de sa carrière, ses deux mandats au sein de la Haute Assemblée, entre 1967 et 1983.

Je voudrais, en terminant, revenir à ce « législateur hors du commun », selon la belle formule de Denys Pouillard, Directeur de l'Observatoire de la vie politique et parlementaire, et qui fut l'un de ses plus proches collaborateurs. Il note avec justesse que la « proposition de loi » fut « son arme de prédilection » : sept jusqu'en 1951, puis une rafale de vingt- quatre textes jusqu'en 1956 ! Ajoutons-y les vingt-huit propositions de loi constitutionnelle, recensées par Paul Marcus, quand il entreprend d'interroger Henri Caillavet sur les raisons de son refus de la Ve République, et, plus globalement, sur son opposition à l'action politique du général De Gaulle, à partir de la Libération. Le désaccord entre eux est immédiat, puisqu' Henri Caillavet s'oppose, dès 1945, au premier projet de constitution proposé par le gouvernement provisoire, que préside De Gaulle. Ce texte sera d'ailleurs écarté par le vote populaire. Or, la raison du vote hostile d'Henri Caillavet détermine déjà ce qui sera sa ligne de conduite: « J'ai voté contre la première constitution, dit-il, parce qu'elle n'était pas bicamériste et que mes études de droit constitutionnel me permettaient de penser qu'il fallait avoir deux assemblées ». Ajoutons que, depuis la IIIe République, la philosophie politique du Radicalisme, qui a inspiré l'essentiel de nos institutions, repose sur un Parlement composé d'une Assemblée nationale et d'un Sénat, contrairement à d'autres démocraties occidentales, où le débat parlementaire se fait au sein d'une Assemblée unique. Finalement c'est le régime bicaméral qui est adopté, contrairement aux souhaits du général De Gaulle.

Il aura la même position intransigeante lors du retour au pouvoir du Général, en 1958. Il met un soin particulier à décrire ce moment historique, qu'il a vécu, alors qu'il est député pour quelques mois encore : « Je me souviens parfaitement de la solennité de cette séance. L'hémicycle bondé, le président et les assesseurs sont à la tribune, et nous attendons, car le général ont fait attendre, avant de se présenter, quelques minutes. Chacun est immobile à son banc. Puis la porte s'ouvre, le général entre avec lenteur, va s'asseoir directement au banc du gouvernement, où il n'y a personne, il ajuste ses lunettes, il monte à la tribune. Ce discours est simple, bien construit, il explique les raisons de son engagement, la défense de la France, il dit qu'il est républicain, qu'il faut peut-être modifier certaines règles, qu'il a prouvé par le passé qu'il était un démocrate, et qu'il nous demande la confiance, la confiance du pays. » Et l'intervieweur, Paul Marcus, de commenter : « En réalité, il demande trois votes : l'investiture, les pleins pouvoirs en Algérie et la possibilité de modifier les institutions. » Henri Caillavet fait partie de la minorité qui, tout en ayant un profond respect pour l'homme du 18 juin, lui refuse la confiance, tout comme François Mitterrand, Pierre Mendès France et quelques autres anciens Résistants. **Il lui refuse en somme ce qu'il pressent être la fin annoncée du régime parlementaire.** Ce pressentiment sera confirmé, en 1962, lorsque le général De Gaulle demande aux Français d'approuver par référendum une révision constitutionnelle qui met en place l'élection au suffrage universel du président de la République. À nouveau Henri Caillavet s'y oppose. Bien qu'il ne soit plus député – mais il est encore conseiller général et maire d'une petite commune rurale, Bourips, dans les Hautes Pyrénées, il s'engage dans le débat national et il paie de sa personne : « J'ai pris la parole à Agen, j'ai pris la parole à Montauban, j'ai pris la parole à Toulon, j'ai pris la parole à Bordeaux. Je fais campagne

contre ce que je considère comme une faute. Et, de fait, l'élection du président de la République a coupé la France en deux. Les présidents de la IV^e République étaient des conciliateurs, ils représentaient la nation. Ni de droite, ni de gauche, ils étaient peut-être un peu potiches, mais c'était une potiche lumineuse que l'on pouvait contempler. En faisant du général de Gaulle non plus un arbitre, mais un partisan, par cela même vous coupiez la France en deux. C'est même une faute irrémissible. On ne peut pas lui pardonner (...). Quels que fussent ses efforts, la loyauté de sa conduite, c'était un homme prestigieux, il n'empêche qu'il a divisé la France. » Et un peu plus loin il revient encore sur les conséquences négatives de cette décision politique. « Non, c'est une faute, c'est un péché, vraiment, je considère que ça, c'est une faute historique. » On ne peut qu'être frappé par son indignation, son hostilité de principe à ce qu'il considère comme le dévoiement du régime républicain. Il prend soin d'insister à maintes reprises sur le fait qu'il distingue soigneusement l'homme— celui du 18 juin et le locataire de l'Élysée, à qui il n'a rien à reprocher en matière de comportement— et le chef politique qui, profitant de l'affaiblissement des institutions, a voulu imposer à la nation la Ve République. On est frappé par l'insistance des termes exprimant le refus et, plus encore, par le choix inhabituel d'un vocabulaire à consonance religieuse. En effet, le terme « faute » revient comme un leitmotiv, et s'il est précisé une fois par l'adjectif « historique », qui appartient au registre rationnel, laïque, il entre ailleurs en résonance avec le mot « péché ». Il faut que l'indignation soit forte et que l'émotion affleure pour que le libre penseur, le rationaliste, utilise un vocable si peu habituel, si caractéristique du dogme catholique... Mais, une fois encore, qu'on ne se méprenne pas. S'il assume jusqu'au bout une opposition frontale aux institutions de la Ve République, contrairement à François Mitterrand, note-t-il, cela ne le conduit pas à se mettre en retrait de la politique. Au contraire. En 1967, il se fait élire sénateur du Lot-et-Garonne et, comme on l'a vu, il reprend avec une vigueur renouvelée son combat, au point que Denis Pouillard à cette formule paradoxale, mais au final assez juste : « La Ve République sera son bonheur », tant il est vrai que ce parlementaire dans l'âme était capable de faire vivre le débat démocratique, même sous un régime qui consacre la prépondérance de l'Exécutif sur le Législatif. Il est vrai qu'Henri Caillavet à une force de conviction peu commune.

Le moment est venu de conclure. Je le ferai par cette réflexion : il me semble qu'en parlant de lui, c'est de nous que nous parlons. Au premier abord, Henri Caillavet apparaît comme le prototype du parlementaire de la IV^e République. Du moins d'une IV^e République dans laquelle survivraient les vertus des fondateurs de la Troisième : rigueur morale, sens de l'État, prédominance de fortes personnalités sur l'influence de partis encore balbutiants. Mais lui-même a récusé une telle posture. S'il se nourrit du passé, il ne s'y enferme pas. Ainsi, il s'est beaucoup intéressé à la construction de l'Europe, au point de se faire élire député européen, sur la liste de Simone Veil, en 1979. Et, bien loin de vouloir revenir à une III^e République idéale, il se prononce à plusieurs reprises en faveur d'une VI^e République, qui renforcerait les droits du Parlement, afin de mettre un terme à l'omnipotence de l'Exécutif. Sujet passionnant, mais qui, par son ampleur, dépasse le cadre de mon propos. Je l'abandonne à regret.

Et je terminerai en soulignant son attachement à la laïcité, caractéristique de la République radicale. Tout au long de sa longue carrière, il ne cesse d'affirmer son refus des cléricatismes. Il se bat contre l'impact négatif des religions sur la recherche médicale, sur la maîtrise de la sexualité pour les femmes, sur le statut des homosexuels et des transsexuels dans notre société. Il est un militant de la séparation des Églises et de l'État. C'est même l'une des raisons explicites, bien qu'inattendue, de son opposition au Tripartisme, c'est-à-dire à

l'alliance contre-nature entre la SFIO de Guy Mollet et le MRP, par laquelle, dès 1945, se prépare le retour en force de l'Eglise catholique sur la scène politique, malgré sa compromission avec le régime du maréchal Pétain. Plus tard, il prendra position contre les lois scolaires qui élargissent le financement des écoles privées confessionnelles au détriment de l'école publique, creuset de la République. Je n'ai pas le temps de développer cette dimension du combat d'Henri Caillavet. Et d'ailleurs Patrick Kessel traitera— mieux que je n'aurai su le faire, car il l'a accompagné— ce point central de son engagement. Mais cela me suggère une autre façon de résumer mon modeste témoignage : ***Henri Caillavet, un laïque au Parlement.***

Grâce au Grand Orient, nous avons pris conscience du caractère exceptionnel de cette figure du Radicalisme. Pourquoi ne pas élargir encore la réflexion ? Cet hommage pourrait ouvrir tout un cycle de rencontres, qui tenteraient de cerner un futur qui nous échappe ; et nous prendrions comme angle d'attaque la nécessaire réinvention de la politique. Si tel était le cas, je proposerais que l'approfondissement de la laïcité en France et en Europe nous serve de fil directeur. Nous serions alors fidèles à la mémoire d'Henri Caillavet et au Radicalisme, à qui nous devons largement la loi de 1905 et l'invention de la liberté de conscience, un acquis décisif dans l'histoire de l'humanité.

Gérard DELFAU

Conférence dans le cadre de l'Hommage à Henri Caillavet, organisé par le Grand Orient, rue Cadet, le 20 mai 2014.

(1) Les textes d'Henri Caillavet cités sont extraits de *Henri Caillavet Un esprit libre Entretiens avec Paul Marcus Le Cherche Midi 2007*